

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MAI 2019

Convocation du : 26 avril 2019

Le Conseil Municipal de la Madeleine Bouvet s'est réuni sous la présidence de M GUIARD Christophe.

Etaient présents : MM. GUIARD Christophe - CHARLES Alain - POULET Patrick - BOULAY Olivier - BEJON Cyril - GRASTEAU Daniel

Mme ROQUAIN Colette

Absentes excusées : Mmes BLOC Aurélie, BIZOT Marie-Claire, BIZOT Eliane

M BEJON Cyril a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil en date du 29 mars 2019.

Le compte rendu de la réunion du vingt-neuf mars deux mil dix-neuf est accepté et signé par le conseil municipal.

Demande de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il accepte de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Modification du nombre de délégués communautaires à la CDC
- Démolition de la ruine et aménagement aux alentours
- Emplacement réservé pour les personnes à mobilité réduite sur le parking du cimetière

Le conseil municipal accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour,

Organisation du bureau de vote pour les élections du 26 mai 2019

Chaque conseiller ayant donné ses disponibilités, le bureau de vote est organisé comme suit :

De 8h00 à 10h30 : D. GRASTEAU - O. BOULAY- B. LECOMTE

De 10h30 à 13h00 : C.BEJON – E. BIZOT – V. SALIN

De 13h00 à 15h30 : M.C BIZOT – C. ROQUAIN- P. POULET

De 15h30 à 18h00 : C. GUIARD – A. CHARLES – P. POULET

Nombre de délégués communautaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle loi qui vient d'être instaurée prévoit en accord local 34 sièges ou en accord commun 28 sièges alors qu'auparavant le nombre de siège était de 36.

Les membres de la communauté de communes ont délibéré dans le sens qu'ils adoptent l'accord local pour 34 sièges.

Les communes doivent délibérer elles aussi afin de valider la décision de la CDC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'accepter l'accord local pour 34 sièges.

Démolition de la ruine et aménagement aux alentours

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'état de la ruine près de l'étang devient préoccupant et dangereux. Une réunion avec le conseil municipal a eu lieu sur place le 30 mars dernier. Il devient urgent de prendre une décision.

Monsieur le Maire propose de procéder

- à la démolition totale du grand bâtiment
- à la démolition de la partie haute du petit bâtiment pour éventuellement le transformer en préau
- d'aménager le puits et les alentours, drainage d'une partie du fossé ainsi que du terrain

Pour effectuer ces travaux un devis a été demandé à l'entreprise MARCHAND, son montant est de 5 827,00 € HT soit 6 992,40 TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'accepter le devis proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux,

Emplacement réservé pour les personnes à mobilité réduite sur le parking du cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement du cimetière ont commencé. L'emplacement prévu pour les personnes à mobilité réduite doit être modifié par rapport à ce qui était prévu car la pente est trop importante.

Monsieur le Maire propose un nouvel accès sur la partie gauche en cassant une partie du mur, ce qui permettra de créer une surface plane et de refaire un mur avec une clôture et un portillon afin que le cimetière soit fermé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Demande de subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le collègue Jean Monnet de La Loupe nous a signalé que Léa COUDRAY domiciliée rue de Paris a participé à un voyage en Espagne du 16 au

22 mars dernier dans le but qu'une subvention soit versée directement à la famille.
Il est prévu au budget une somme supplémentaire des subventions demandées au moment du budget. La somme de 30 euros sera versée à la famille.

Questions diverses

Madame LECOMTE Jocelyne, adjoint technique, devrait prendre sa retraite au 1^{er} juin prochain, elle est en attente de la réponse.

Monsieur le Maire demande à Madame ROQUAIN, conseillère municipale qui gère les locations de la salle polyvalente, si elle souhaite continuer cette gestion. Dans le cas contraire, cette tâche pourrait être attribuée au nouveau poste, le temps actuel est de 3h45 par semaine, il passerait donc à 4h30. Madame ROQUAIN annonce qu'elle est prête à laisser sa place.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut prévoir le remplacement de ces tâches. Aucune candidature n'étant arrivée en mairie, Madame POIRIER Nelly, secrétaire à la mairie, propose de prendre le poste.

Ce poste consiste à l'entretien des locaux de la mairie, de la bibliothèque, de la gestion de la salle polyvalente (entretien, suivi des locations, remise des clés).

La séance est levée à 20h30